

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PRÉFET COORDONNATEUR SUR LE LOUP



n° 9
Janvier
Février
2016



Chiffres clés 2015

Mesures de protection des troupeaux :

2 110 dossiers constitués 19 départements concernés 18,6 M€ engagés

Indemnisation des dommages aux troupeaux domestiques :

2 491 constats d'attaques établis

2 428* constats d'attaques indemnisés

9 137 victimes constatées

8 935* victimes indemnisées

23 départements concernés

2,81 M€ engagés

Protocole d'intervention sur la population de loups :

840 autorisations de tirs de défense valides

76 autorisations de tir de défense renforcée délivrées 4 arrêtés préfectoraux ordonnant la mise en œuvre de tirs de prélèvement

27 arrêtés préfectoraux ordonnant la mise en œuvre de tirs de prélèvements renforcés dans 224 communes

Nombre de loups abattus

33 loups tués dans le cadre du protocole d'intervention dont 29 par tir de prélèvements renforcés, 2 par tir de défense renforcée et 2 par tir de défense simple

1 loup tué illégalement en Dordogne le 30 octobre 2015. Ce loup sera retiré du décompte si le procureur venait à considérer qu'il ne s'agit pas d'un loup ou que l'animal est d'origine captive.



Consultation du public

Le projet d'arrêté fixant un nombre supplémentaire de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2015-2016 est soumis à la consultation du public du 11 février au 04 mars 2016 sur le site du ministère de l'écologie.

Voir p. 5

Sommaire

Protocole

Coordination du plan loup	p. 2
Bilans Dommages Protocole	p. 3 p. 4

Dispositions jusqu'au 30/06/2016



Δ lire

- Le tourisme nature en Espagne
- Prédation par les loups et pastoralisme

p.12

p. 5

^{*} Données non stabilisées : des dossiers restent en cours d'instruction.

La coordination du plan loup

Dates marguantes

23 décembre 2015 : Abrogation de toutes les autorisations de tirs de prélèvements et

de prélèvements renforcés en vigueur.

9 février 2016 : Le préfet coordonnateur sur le loup a reçu à leur demande les

représentants de l'ASPAS, SFEPM, FERUS et le WWF et l'ALEPE, membres de CAP Loup, Collectif des Associations pour la

Protection du Loup en France CAP Loup.

Participation de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes coordonnatrice aux réunions nationales

9 février 2016 : Réunion plénière du Conseil national de protection de la nature

(CNPN) consacrée à l'examen du projet d'arrêté ministériel fixant le nombre de loups (*Canis lupus*) supplémentaires dont la destruction

pourra être autorisée pour la campagne 2015-2016.

Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions locales

7 janvier 2016 : Formation des futurs techniciens du ministère chargé de

l'agriculture sur le pastoralisme et le plan loup organisée à l'Institut National de Formation des Personnels du Ministère de l'Agriculture

(INFOMA) à Corbas

20 janvier 2016 : Participation à la réunion d'information sur le loup dans le

département de la Loire.

26 janvier 2016 : Participation au comité départemental loup de l'Isère.

8 février 2016 : Participation au comité de veille départementale loup de l'Hérault.

5 février 2016 : Participation au comité de veille départementale loup des Hautes-

Alpes.

10 février 2016 : Participation à l'Assemblée Générale de la Fédération régionale

ovine de Rhône-Alpes à Lyon.

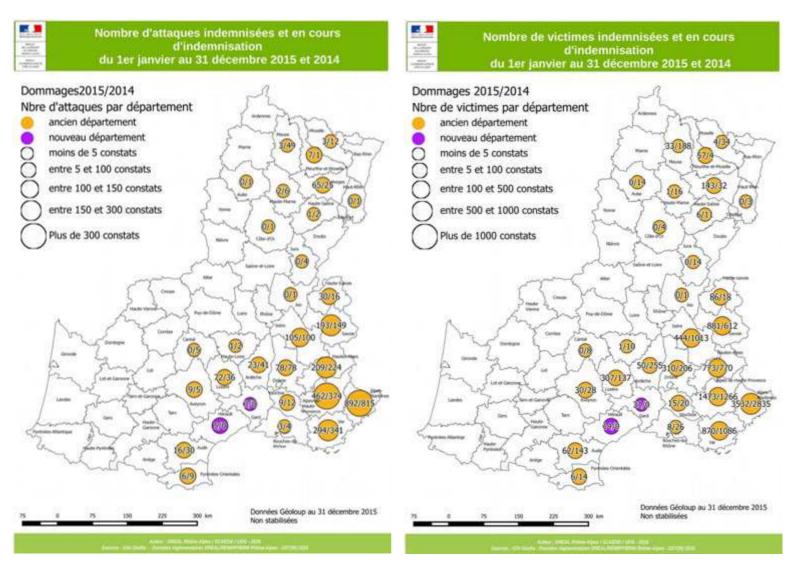
17 février 2016 : Visite d'une exploitation ovine en production laitière dans le

département de l'Aveyron organisée par la Chambre d'Agriculture et à laquelle ont participé des représentants des organisations professionnelles agricoles, l'ONCFS et la Direction Départementale

des Territoires.

Bilan des dommages 2015

Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		2015	2014
Nombre d'attaques indemnisées ou en cours d'instruction	• •	2 428	2 305
Nombre de victimes indemnisées et en cours d'indemnisation	:	8 935	8 576



Comparaison entre les attaques et victimes indemnisées de l'année 2015 (chiffre de gauche) et celles de l'année 2014 (chiffre de droite). Données non stabilisées en raison des dossiers en cours d'instruction.

Bilan des dommages du 1er janvier au 29 février 2016

Au 29 février		2016	2015
Nombre de constats établis déduction faite des constats rejetés	:	161	168
Nombre de victimes constatées déduction faite des victimes rejetées	:	510	656

Bilan de la mise en œuvre du protocole d'intervention sur la population de loups pour la période 2015 - 2016

A ce jour, 34 loups ont été décomptés du plafond 2015 – 2016.

Avant l'atteinte du plafond de 36 loups, il est donc possible de tuer encore 2 loups légalement.

Aux 33 loups abattus dans le cadre du protocole d'intervention, s'ajoute 1 loup tué illégalement en Dordogne le 30 octobre 2015. Ce loup sera retiré du décompte si le procureur venait à considérer qu'il ne s'agit pas d'un loup ou que l'animal est d'origine captive.

Les résultats de l'analyse toxicologique du loup retrouvé mort le 15 novembre 2015 sur la commune de Jausiers dans les Alpes-de Haute-Provence sont négatifs : ce loup n'est plus comptabilisé dans le décompte 2015 – 2016.

Détail des loups abattus légalement

D	Type d'autorisation de tir			Nambro do louno détruito	
Département	Défense	Défense renforcée	Prélèvements renforcés	Nombre de loups détruits au cours de la période 2015 - 2016	
Alpes-de-Haute-Provence	1	1	6	8	
Hautes-Alpes			6	6	
Alpes-Maritimes	1	1	12	14	
Drôme			1	1	
Savoie			4	4	
Total	2	2	29	33	

Bilan des accidents et cas de mort naturelle

		Bhan des decidents et eus de mort naturene
18/08/2015	:	Un loup retrouvé mort suite à une collision sur la commune de Pierrefeu, Var.
16/09/2015	:	Un cadavre de loup trouvé dans les Bouches-du-Rhône, à la limite du Var.
01/11/2015 :	:	Le cadavre d'une louve trouvé sur la commune de Le Freney, Savoie. L'intensité des morsures que présente la dépouille et leur localisation sur les parties vitales uniquement, laissent à penser à un acte de prédation intra-spécifique.
11/11/2015 :	:	Une louve retrouvée morte sur la commune de Modane, dans le cœur du Parc national de la Vanoise par un randonneur. L'autopsie a conclu à une mortalité d'origine traumatique comme une chute, au regard de la nature des lésions observées.
13/11/2015	:	Un loup percuté par une voiture sur la commune de Vergons dans les Alpes-de-Haute-Provence.
15/11/2015 :	:	Un mâle retrouvé mort sur la commune de Jausiers, Alpes-de-Haute-Provence. Selon l'autopsie réalisée, la cause de la mort est due à des chocs violents. Les résultats de l'analyse toxicologique sont négatifs : l'animal ne présente aucune intoxication.
24/11/2015	:	La carcasse d'un loup mâle récupérée par un lieutenant de louveterie de la Drôme sur la voie de chemin de fer à Aubenasson.
20/02/2016	:	Une louve adulte tuée par collision avec une voiture sur la commune de St-Martin-de- Queyrière, Hautes-Alpes.
21/02/2016	:	Un cadavre de louve retrouvé sur la commune de Saint-Rémy-de-Maurienne, Savoie.

Rappel

En attendant les conclusions de l'autopsie, ce loup n'est pas décompté.

Les loups trouvés morts pour raison naturelle ou accidentelle sont indiqués dans le tableau de suivi de la mise en œuvre du protocole d'intervention diffusé chaque mois sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Ils ne sont par contre pas décomptés du plafond autorisé.

Dispositions pour garantir les tirs de défense jusqu'au 30 juin 2016

Rappel

Conformément à l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (Canis lupus), toutes les autorisations de tirs (défense, défense renforcée, prélèvements, prélèvements renforcés) cessent de produire effet à la date à laquelle le plafond de destruction est totalement atteint.

Compte tenu du nombre de loups tués à fin 2015, l'éventualité d'atteindre le plafond de loups dont la destruction est autorisée bien avant le 30 juin a été envisagée. Afin d'anticiper cette situation et pour assurer la continuité du droit accordé aux éleveurs de défendre leurs troupeaux en cas d'attaque, la ministre chargée de l'écologie a sans délai décidé de :

- demander aux préfets d'abroger les tirs de prélèvements et de prélèvements renforcés en vigueur (abrogation du 23 décembre 2015);
- d'engager une procédure pour augmenter le plafond de loups pouvant être tués au cours de la période 2015-2016 et permettre ainsi aux éleveurs de continuer à bénéficier d'autorisations de tirs pour pouvoir se défendre en cas d'attaque jusqu'au 30 juin 2016.

La proposition de 6 loups supplémentaires a été examinée par le Conseil national de protection de la nature le 9 février 2016.

Ce complément ne sera bien entendu activé que si le plafond initial est atteint.

Le projet d'arrêté est soumis à la **consultation du public du 11 février au 4 mars** sur le site du ministère de l'écologie.



ZOOM SUR ...

les parcs nationaux de France et les actions pour mieux accompagner les éleveurs en cœur de parc

Le loup est présent sur le territoire de quatre des parcs nationaux métropolitains : Cévennes, Ecrins, Mercantour et Vanoise G Fran

Selon les grandes orientations fixées par la charte de chacun d'eux, le pastoralisme a une place centrale dans la conservation de certains habitats naturels ouverts et de la biodiversité qui leur est associée.

Tous mettent en œuvre des actions destinées à maintenir le pastoralisme en accompagnant les éleveurs et en les aidant à protéger les troupeaux.

Les parcs nationaux sont riches de paysages exceptionnels et abritent une faune et une flore remarquables. Ils sont aussi des espaces de vie et de ressourcement pour l'homme. Il est de leur devoir de mettre ce précieux patrimoine à disposition du public et de le transmettre aux générations futures.



Parc national des Cévennes Transhumance au col de l'Asclier (aire d'adhésion)

Si la protection de la biodiversité fait partie de leurs missions essentielles, les parcs nationaux sont également acteurs de la sauvegarde du patrimoine culturel et contribuent à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature tel le pastoralisme.



Alpage sur le plateau d'Emparis (aire d'adhésion)



ZOOM SUR ...

les parcs nationaux de France et les actions pour mieux accompagner les éleveurs en cœur de parc

Le cœur d'un parc national est un espace réglementé où la flore et la faune sauvages sont protégées.

Le pastoralisme y est une activité ancestrale, pratiquée depuis des millénaires.

Le dispositif 2015 - 2020 relatif à la protection des troupeaux contre la prédation prévoit désormais un taux d'aide publique de 100 % pour les dépenses liées au gardiennage et à la surveillance des troupeaux soumis au risque de prédation du loup lorsqu'ils pâturent en cœur de parc national ou dans une réserve naturelle nationale.

Cette disposition s'applique pour le nombre de jours effectivement pâturés dans ces zones.



Parc national du Mercantour

Troupeau du Groupement pastoral du Val d'Entraunes regroupé en été à la chôme, dans un parc mobile, au pied des aiguilles de Pelens (aire d'adhésion)



Parc national de La Vanoise Chiens de protection sur l'alpage du Barbier. Commune de Villarodin-Bourget (cœur de parc).

Un dossier sur les principales actions des quatre Parcs nationaux pour renforcer la protection des troupeaux.



La plupart des actions décrites sont menées par chacun d'eux.



Dans le Parc national des Cévennes

Depuis 2009, la présence du Loup est attestée dans le Parc national des Cévennes. Au départ sporadiques, les indices de présence ont été réguliers et continus à partir de 2012. Ils concernent principalement les secteurs du Mont Lozère et des Causses Méjean et Sauveterre.

Le maintien de l'agro-pastoralisme et le soutien à l'élevage constituent une des priorités majeures du Parc national des Cévennes, réaffirmée dans son projet de Charte. L'inscription du territoire au patrimoine mondial de l'humanité en tant que paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen, souligne un peu plus cet enjeu.

L'élevage est dominé par les bovins et les ovins. Pour ces derniers, on compte 121 exploitations d'ovins lait (33 000 brebis) et 505 exploitations d'ovins viande (51 000 brebis), parmi lesquelles seulement 20 estives pour 20 000 brebis, ce qui met en évidence la forte proportion d'élevage sédentaire.

Les modes d'élevage privilégient le pâturage en différents lots dans des parcs clôturés de surface importante (parfois plusieurs dizaines d'hectares) et sans gardiennage permanent. Ces parcs englobent presque systématiquement des zones de landes fermées voire des surfaces boisées. En comparaison aux modèles alpins, ces caractéristiques laissent envisager une vulnérabilité beaucoup plus élevée aux interactions avec le loup.

C'est pourquoi l'établissement public du Parc national des Cévennes se mobilise fortement pour soutenir les éleveurs.

Surveillance de l'espèce et réalisation des constats de dommages

Les agents du Parc ont fait remonter 39 indices de présence en 2015 dans le cadre du protocole national mis en place par l'ONCFS. Ces données participent à améliorer les connaissances sur la répartition spatiale des individus et la taille de la population. Par ailleurs, les équipes ont la responsabilité de la réalisation des constats sur le territoire du Parc national des Cévennes (48 constats en 2015 pour 109 victimes).



Berger et son troupeau vers Costeguison

Autorisations de tirs

Compte tenu des spécificités du cœur du Parc national des Cévennes, chassé et occupé par un élevage sédentaire de moyenne montagne, les tirs de défense y ont été autorisés dans le cadre du plan national loup.



Troupeau de brebis lait pour les caves de Roquefort

Mise en place de mesures de protection

Le Parc national des Cévennes appuie les DDT(M) pour la mise en place des mesures de protection sur son territoire. Au-delà des dispositifs classiques (aides au gardiennage, parcs de nuit...), des réflexions visant à mettre en place des structures collectives d'embauche et de formation de bergers sont actuellement engagées avec la profession agricole.

Par ailleurs, compte tenu de leur forte présence sur le terrain, les équipes du Parc national des Cévennes sont des interlocuteurs privilégiés des éleveurs du territoire. Leurs difficultés et leurs demandes sont ainsi relayées auprès de l'Etat, notamment dans les comités grands prédateurs départementaux et nationaux dont le Parc national des Cévennes est membre.

En 2016, l'établissement public du Parc national des Cévennes, notamment grâce à des aides du conseil régional Languedoc – Roussillon – Midi -Pyrénées, construira 5 logements de bergers pour conforter les estives de son territoire et garantir une présence humaine au plus proche du troupeau. Les lieux d'implantation, les plans ont été définis avec les éleveurs par les architectes du Parc national des Cévennes qui ont par ailleurs travaillé sur les caractéristiques des constructions.

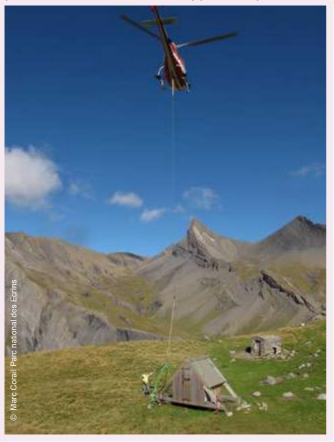


Dans le Parc national des Ecrins

Le Parc national des Écrins est concerné par plusieurs zones de présence permanente (ZPP) autour du territoire. L'été 2014 avait été marqué par une recrudescence des attaques de troupeaux par des loups. Le bilan 2015 fait apparaître des foyers d'attaques essentiellement localisés en périphérie du massif et un tassement dans le développement des constats, aussi bien en nombre que par rapport aux victimes indemnisées.

Afin de concilier au mieux le retour du loup avec les activités pastorales, le Parc a mis en place un plan d'actions loup, adopté par son Conseil d'administration en novembre 2014 et suivi régulièrement tant par son Conseil d'administration que par son Conseil scientifique.

Des actions de coopération et de solidarité avec le monde rural concrètes et opérationnelles marquent la volonté de l'établissement d'agir avec les moyens dont il dispose, pour le meilleur de ses missions de protection de la nature et d'appui à un pastoralisme respectueux de l'environnement.



Les cabanes

Cabanes d'urgence héliportables

Le Parc national des Écrins dispose de 6 cabanes d'urgence héliportables en une rotation. Équipées d'un lit et d'un coin cuisine, ces petites cabanes en bois permettent de pallier au manque d'abris pour les bergers sur des quartiers d'alpages subissant une forte pression de prédation.

Stockées en vallée pendant l'hiver, deux tiers de ces cabanes sont mises à dispositions des éleveurs et groupements pastoraux demandeurs, dès le début de l'estive, sur des alpages sélectionnés selon des critères précis par un comité spécial d'attribution.

Les cabanes non attribuées restent disponibles pour être montées en urgence sur d'autres alpages au cours de l'été (3 cas en 2015).

En réponse à la demande croissante sur ce dispositif, le Parc se dotera de 2 cabanes supplémentaires en 2016.

Cabanes d'appoint

Le Parc national des Ecrins a fait réaliser les plans d'une cabane d'appoint, héliportable en cinq rotations. Isolée, équipée et fonctionnelle, cette cabane d'un coût abordable pourrait être installée pour plusieurs années sur des alpages non équipés en structures d'hébergement.

L'établissement espère pouvoir faire réaliser un prototype en 2016. Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a en outre été mandaté pour approfondir ce concept à l'échelle nationale.

Cabanes d'alpage permanentes

Le Parc accompagne les projets de cabanes permanentes dans 8 communes.

L'implication forte des agents de l'établissement

Pour une réalisation des constats de dommages encore plus réactive et efficace, les équipes de terrain ont été consolidées.

Les agents du Parc ont procédé à un renforcement des moyens d'observation notamment par le déploiement de pièges photographiques permettant d'apporter des éléments immédiats de connaissance.



Photo d'empreinte avec un ski pour échelle





Dans le Parc national du Mercantour

Courant 2016, la Commission agriculture durable du Parc national du Mercantour, lieu d'échange et de concertation de tous les acteurs concernés par cette thématique, a prévu de conduire plusieurs actions centrées sur un soutien renforcé aux éleveurs et bergers, pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Ces actions pourraient être développées dans plusieurs domaines :

- l'hébergement avec la réhabilitation des cabanes pastorales en cherchant, avec les administrations concernées, à permettre leur financement à 100 %;
- la communication en améliorant la diffusion des informations sur la localisation des attaques et en étudiant la possibilité d'équiper certains éleveurs de radios;
- l'information en sensibilisant les autres usagers de la montagne au comportement approprié à avoir en cas de rencontre avec un troupeau gardé par des chiens de protection;
- o et surtout l'aide au gardiennage.

En effet, l'aide au gardiennage est primordiale et essentielle. Elle peut être optimisée par de nombreux progrès pouvant encore être réalisés dans ce domaine.

Deux type d'opérations sont envisagés :

- l'expérimentation d'un dispositif d'assistance électronique au gardiennage afin de faciliter le travail du berger en lui permettant d'être averti d'une agitation anormale du troupeau;
- la mise en place de deux équipes de bergers mobiles et expérimentés, chacune dédiée à un département du territoire du Parc.

Ces bergers mobiles interviendraient sur demande et dans les situations où la pression de prédation devient très forte.

Leur mission : apporter à l'éleveur ou au berger un renfort pour le gardiennage, la pose des filets, le regroupement du troupeau ...

Au-delà de cette aide matérielle, la présence des bergers mobiles constituerait un véritable appui moral.

Le financement de cette mesure est en cours d'étude par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie

Le projet CanOvis

Avec l'expansion de la population de loups en France, les dommages sur les troupeaux domestiques occasionnés par la prédation augmentent régulièrement malgré la généralisation des systèmes de protection. Le Massif du Mercantour, depuis lequel le loup a recolonisé le territoire français, est particulièrement touché par des attaques. C'est pourquoi le Parc national s'est impliqué avec l'IPRA dans le projet CANOVIS.

Ce projet étudie, au moyen de caméras thermiques, l'activité nocturne afin de comprendre quels sont les facteurs et situations qui favorisent ou limitent l'efficacité des techniques de protection et plus particulièrement celle des chiens de protection des troupeaux, qui restent un élément central dans la prévention des attaques en France et dans le monde.

L'acquisition de nouvelles données et connaissances sur le triptyque « loups-chienstroupeaux » doit permettre d'apporter des réponses à des situations critiques où, bien qu'indispensables, les outils de protection, en l'état actuel de leur mise en œuvre, semblent montrer certaines limites.

Le projet CanOvis s'inscrit dans cette logique, afin de réduire le risque de prédation due au loup sur les troupeaux domestiques.





Dans le Parc national de la Vanoise

La Vanoise est aujourd'hui concernée par une seule zone de présence permanente du loup : la ZPP de Haute-Maurienne.

En moyenne, au cours des six dernières années (de 2010 à 2015) :

- 20 à 25 constats pour lesquels la responsabilité d'un grand prédateur n'a pas été écartée sont enregistrés dans la zone cœur par an, soit 19 % des constats en Savoie ;
- 77 victimes par an sont constatées dans la zone cœur, soit 15 % des victimes du département.



Des abris héliportables

En lien avec la DDT de la Savoie, le Parc national de la Vanoise a acquis deux abris héliportables à la disposition des éleveurs.

Il apporte un soutien financier en prenant à sa charge ou en contribuant au financement des rotations nécessaires à l'héliportage de ces cabanes. Le Parc apporte également un appui logistique en accompagnant les formalités administratives liées à leur installation et en participant aux opérations de mise en place.

L'établissement finance également en début de saison, les frais d'héliportage des effets personnels de certains bergers ainsi que du matériel dont ils ont besoin comme les filets, le bois de chauffage, l'alimentation pour les chiens de protection ...

Un appui logistique aux éleveurs et bergers lors d'attaques importantes et récurrentes

Les agents du Parc réalisent les constats d'attaques dans la zone cœur.

Leur connaissance du terrain et leur pratique de la montagne leur permettent d'apporter une aide aux éleveurs et bergers qui le souhaitent pour certaines tâches, dans le cas d'attaques importantes. Ils interviennent pour rechercher les animaux perdus, signaler les animaux isolés, acheminer du matériel de protection spécifique (filets...) ou encore pour mettre à disposition des dispositifs d'effarouchement de type cerbère.

Un suivi renforcé

Au-delà du dispositif mis en œuvre dans le cadre du Réseau loup-lynx, un suivi renforcé a été mis en place au cours des derniers hivers. Des pièges-photos ont ainsi été installés afin de mieux comprendre les déplacements des individus.

Un suivi spécifique au secteur de la Tarentaise a également été organisé pour être le plus réactif possible si une meute venait à s'y installer.



L'information

Une campagne de sensibilisation des randonneurs au pastoralisme et au comportement à adopter en présence d'un troupeau et de chiens de protection est mise en place chaque été en Vanoise.

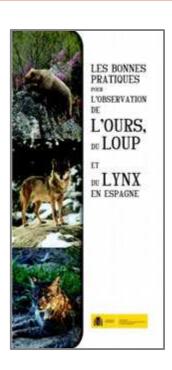
Initiée par le Parc en 2009, cette opération est aujourd'hui mise en œuvre par l'association Savoie-Vivante grâce au soutien financier du Parc, de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et des collectivités locales (cf. 😭 InfoLoup n° 8).

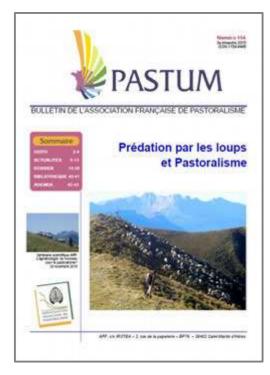
Le tourisme de nature en Espagne

Considérant l'observation de l'ours, du loup et du lynx comme un vecteur de développement socio-économique durable pour les populations locales, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement espagnol publie un quide de bonnes pratiques pour s'adonner à cette activité.

Destiné notamment aux particuliers et aux réseaux touristiques professionnels, ce guide recense les orientations et recommandations simples pour que l'observation de ces espèces s'accomplisse dans des conditions adéquates, en réduisant les impacts négatifs, pour devenir une source de sensibilisation à l'environnement et à la conservation de la biodiversité.

> Accéder au 🗦 site internet du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement espagnol pour télécharger le guide de « Bonnes pratiques pour l'observation de l'ours, du loup et du lynx en Espagne » et le dépliant informatif en version française.





Prédation par les loups et Pastoralisme PASTUM n° 104

Au sommaire de ce numéro du bulletin de l'Association Française de Pastoralisme (AFP), un dossier sur la Prédation par les loups et Pastoralisme.

Extrait de l'éditorial:

« si le loup devient un élément permanent de notre environnement, comment s'organiser pour assurer durablement des conditions de vie et de travail dignes et vivables pour les hommes, à commencer par les éleveurs et les bergers, malgré la présence de ce prédateur ? Faut-il généraliser les tirs de défense ? Faut-il développer les tirs de prélèvement ? Faut-il réviser la convention de Berne et la directive Habitat ? Faut-il ... etc. ? »

Jean-Pierre LEGEARD, Président de l'Association Française de Pastoralisme.

Télécharger le dossier sur le site de l'AFP :

Association Française de Pastoralisme

Directrice de la publication : Françoise NOARS

Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes – Parc nationaux des Cévennes, des Ecrins, du Mercantour et de La Vanoise. Réalisation (rédaction, mise en forme) : Dominique GENTIER - Communication plan loup - DREAL Auvergne Rhône-Alpes DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon

Pour consulter les anciens numéros de la lettre InfoLoup

